

Les centres de rétention ne retiennent pas le virus

DANS les centres de rétention administrative (CRA) de Rennes, Toulouse, Nice, Vincennes, Metz, Lyon et Hendaye, le virus circule plus que les retenus – ces étrangers parqués dans l'attente d'une expulsion ou d'une remise en liberté. Le mal-nommé site de Plaisir (Yvelines), qui ne reçoit que des cas Covid, est complet. Au Mesnil-Amelot (Seine-et-Marne), les isolements se multiplient. En décembre, 34 policiers affectés sur place étaient testés positifs. Faute de pouvoir accéder aux personnes contaminées, la Cimade, ONG autorisée à accompagner les pensionnaires du centre, a décidé de se retirer. Le 14 janvier, « Le Canard » – masqué – y a risqué une palme.

« *On n'a aucun process (protocole d'action), donc on s'adapte...* » soupire, résigné,

un membre de la direction. Deux feuilles de route ont pourtant théoriquement été envoyées par le ministère de l'Intérieur, en mars puis en juillet 2020. Mais c'est dans la confusion que débarquent les nouveaux. Si leur sécurité sanitaire est précaire, celle de leurs visiteurs pose elle aussi question : les familles ne peuvent être testées, et, dans ce lieu clos, les embrassades contribuent à propager encore le virus.

Tests indésirables

Le CRA ne dispose que de deux infirmières, accompagnées d'un médecin le mardi et le jeudi, ainsi que d'un psychiatre le vendredi. Quant aux kits distribués à l'arrivée, ils sont modestes : pas assez de masques – les enfermés sont forcés d'en chiper dans les par-

ties communes – et pas de gel hydroalcoolique. Les pensionnaires, affirme la direction, pourraient le boire ou l'utiliser comme une arme...

Comment savoir si les retenus arrivent positifs ou s'ils se contaminent sur place ? Nombre d'entre eux refusent d'être testés : selon eux, c'est « *un piège* », préalable à un vol de retour vers leur pays d'origine, et peu importe si ce refus peut leur valoir un passage par la case prison. Le CRA n° 2 abrite deux zones Covid accueillant 56 hommes et 13 femmes. Dans le CRA n° 3, même si le taux d'occupation n'est que de 50 % (l'Intérieur exige 70 %), 59 retenus se masquent dans de petites chambres aux allures de cellules, dotées de sanitaires insalubres. Ce vendredi, l'annonce d'un nouveau test positif est couverte

par le vacarme assourdissant du trafic aérien de Roissy.

Le 25 mars 2020, prenant acte de l'escalade pandémique, le Défenseur des droits appelait à la fermeture provisoire des lieux de privation de liberté et saisissait le Conseil d'Etat. Ce dernier a considéré que la situation ne portait pas assez gravement atteinte au droit à la santé des retenus.

En 2020, 28 000 étrangers en situation irrégulière ont été enfermés, soit presque moitié moins qu'en 2019, mais dans des conditions idéales pour la propagation du virus. D'ici à quelques mois, la capacité des centres (avec quatre nouveaux CRA, dont un au Mesnil-Amelot) atteindra 2 200 places, soit un doublement depuis 2017.

Autant de clusters en puissance !

Fanny Ruz-Guindos